

## DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

### Identification des personnes

Les cases complétées à la présente page sont reportées automatiquement ailleurs dans le formulaire, lorsque requis.

<b>Numéro de dossier :</b>	R-4175-2021	<b>Période couverte :</b>	27 jan. 2022
<b>Nom de l'intervenant :</b>	Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME)		
<b>S'agit-il d'un regroupement?</b> (oui/non)	Non		
<b>Taxes remboursées par le gouvernement?</b> (0%, 50%, 100%)	50%		
<b>Membre responsable du paiement des factures :</b>	Catherine Houbard		
<b>IDENTIFICATION DES PERSONNES</b>			
<b>Nom des avocats</b>	<b>Expérience<sup>1</sup></b>	<b>Interne/externe<sup>2</sup></b>	<b>Adresse du lieu habituel de travail</b>
<b>Nom des analystes</b>	<b>Expérience<sup>1</sup></b>	<b>Interne/externe<sup>2</sup></b>	<b>Adresse du lieu habituel de travail</b>
Billal Tabaichount	3	Interne	735, rue Notre-Dame, bureau 202, arrondissement Lachine, Montréal, H8S 2B5
Nicole Moreau	24	Externe	84 St-Pierre, Chambly, J3L1L7
<b>Nom des témoins experts</b>	<b>Expérience<sup>1</sup></b>	<b>Interne/externe<sup>2</sup></b>	<b>Adresse du lieu habituel de travail</b>
	n/a	n/a	
<b>Nom des coordonnateurs</b>	<b>Expérience<sup>1</sup></b>	<b>Interne/externe<sup>2</sup></b>	<b>Adresse du lieu habituel de travail</b>
	n/a		

<sup>1</sup> Correspond au nombre d'années d'exercice du droit ou de la profession complétées au début du dossier.

<sup>2</sup> Une ressource est interne si elle est à l'emploi de l'intervenant.

Les cases reliées aux frais intérimaires reçus et au budget approuvé doivent être complétées par l'intervenant. Les autres renseignements doivent être complétés aux pages 1, 3, 4 et 5.

<b>Numéro de dossier :</b>	R-4175-2021	<b>Période couverte :</b>	27 jan. 2022
<b>Nom de l'intervenant :</b>	Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME)		
<b>HONORAIRES</b>			
Type de ressources	Heures de préparation et d'audience		Honoraires (incl. TPS/TVQ admissibles)
	Préparation :	Audience :	
Avocat	<b>case 1</b> (réf. case 23)	<b>case 5</b> (réf. case 24)	<b>case 11</b> (réf. case 27)
Analyste	<b>case 2</b> (réf. case 28)	<b>case 6</b> (réf. case 29)	<b>case 12</b> (réf. case 32)
Témoin expert	<b>case 3</b> (réf. case 33)	<b>case 7</b> (réf. case 34)	<b>case 13</b> (réf. case 37)
Coordonnateur	<b>case 4</b> (réf. case 38)	<b>case 8</b> (réf. case 39)	<b>case 14</b> (réf. case 42)
<b>TOTAL / TEMPS ET HONORAIRES</b>	<b>case 9</b> (somme des cases 1 à 4)	<b>case 10</b> (somme des cases 5 à 8)	<b>case 15</b> (somme des cases 11 à 14)
<b>DÉPENSES</b>			
Type de dépenses	Dépenses (incl. TPS/TVQ admissibles)		
Allocation forfaitaire (3% du total des honoraires)	<b>case 16</b> (3% de la case 15)		
Dépenses d'hébergement et de transport (si déplacement de plus de 100 km)	<b>case 17</b> (réf. case 46)		
Dépense de traduction	<b>case 18</b> (réf. case 47)		
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>case 19</b> (somme des cases 16 à 18)		
<b>SÉANCES DE TRAVAIL</b>	<b>1 629,95 \$</b>		
	<b>case 20</b> (réf. case 48)		
<b>TOTAL DES FRAIS RÉCLAMÉS PAR L'INTERVENANT</b>	<b>1 629,95 \$</b>		
	<b>case 21</b> (somme des cases 15, 19 et 20)		
<b>FRAIS INTÉRIMAIRE REÇUS</b>	<b>case 22</b>		
<b>BUDGET APPROUVÉ ET ÉCART (%)</b>			
Tout écart de plus de 3% entre le total des frais réclamés et le budget approuvé doit être justifié dans une lettre accompagnant la présente demande de paiement de frais.			

Les cases non ombragées doivent être complétées par l'intervenant.

<b>Numéro de dossier :</b>		R-4175-2021		<b>Période couverte :</b>		27 jan. 2022	
<b>Nom de l'intervenant :</b>		Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME)					
<b>HONORAIRES</b>							
Type de ressources	Heures		Taux horaire	Sous-total	TPS/TVQ	Total	
	Préparation	Audience					
<b>Avocat</b>							
	<b>Total :</b>	case 23	case 24		case 25	case 26	case 27
<b>Analyste</b>	Billal Tabaichount						
	Nicole Moreau						
	<b>Total :</b>	case 28	case 29		case 30	case 31	case 32
<b>T.É.</b>							
	<b>Total :</b>	case 33	case 34		case 35	case 36	case 37
<b>Coor.</b>							
	<b>Total :</b>	case 38	case 39		case 40	case 41	case 42
<b>TOTAL DES HONORAIRES</b>							
				case 43	case 44	case 45	

L'intervenant doit conserver, durant une période de trois ans à compter de l'octroi des frais, un registre horaire pour toutes les personnes dont le travail fait l'objet d'une demande de paiement de frais ainsi que les pièces justificatives des honoraires et des dépenses réclamés. Le registre horaire doit contenir minimalement les renseignements suivants : le nom de la personne, la date d'exécution du travail, les heures facturées, le taux horaire et une brève description du travail effectué.

Les cases non ombragées doivent être complétées par l'intervenant.

<b>Numéro de dossier :</b>	R-4175-2021	<b>Période couverte :</b>	27 jan. 2022		
<b>Nom de l'intervenant :</b>	Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME)				
<b>Nom des personnes :</b>					
<b>DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT<sup>1</sup></b>					
<b>Transport</b>	<b>Tarif</b>	<b>Nombre de kilomètres</b>	<b>Sous-total</b>	<b>TPS/TVQ (admissibles)</b>	<b>Total</b>
Automobile	0,470 \$/km				
Autobus	classe économique				
Train					
Avion					
<b>Hébergement</b>	<b>Tarif journalier</b>	<b>Nombre de jours</b>	<b>Sous-total</b>	<b>TPS/TVQ (admissibles)</b>	<b>Total</b>
Région de Montréal (maximum de 165,00 \$ par jour avant taxes)					
Région de Québec (maximum de 150,00 \$ par jour avant taxes)					
Région de Gatineau (maximum de 135,00 \$ par jour avant taxes)					
Ailleurs au Québec (maximum de 100,00 \$ par jour avant taxes)					
Hébergement privé (maximum de 95,00 \$ par jour)				n/a	
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT</b>					
<b>case 46</b>					
<b>DÉPENSES DE TRADUCTION</b>					
<b>Traduction</b>	<b>Tarif</b>	<b>Nombre de mots</b>	<b>Sous-total</b>	<b>TPS/TVQ (admissibles)</b>	<b>Total</b>
Traduction (maximum de 0,25 \$/mot)					
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE TRADUCTION</b>					
<b>case 47</b>					

<sup>1</sup> L'intervenant doit, pour chaque montant réclamé, fournir les pièces justificatives et, lorsque le total réclamé réfère à plusieurs pièces, fournir une note qui concilie les dépenses encourues et les dépenses présentées sur ce formulaire.

Les cases non ombragées doivent être complétées par l'intervenant.

<b>Numéro de dossier :</b>	R-4175-2021	<b>Période couverte :</b>	27 jan. 2022			
<b>Nom de l'intervenant :</b>	Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAMÉ)					
<b>SÉANCES DE TRAVAIL</b>						
Date - séance (aaaa/mm/jj)	Durée (heures)	Nom des participants	Interne/ externe <sup>1</sup>	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
		Nicole Moreau	Externe	800,00 \$	29,95 \$	829,95 \$
		Billal Tabaichount	Interne	800,00		800,00
<b>TOTAL DES SÉANCES DE TRAVAIL</b>				<b>1 600,00 \$</b>	<b>29,95 \$</b>	<b>1 629,95 \$</b>
<b>case 48</b>						

<sup>1</sup> Le participant à la séance de travail est une ressource interne s'il est à l'emploi de l'intervenant.

**AFFIDAVIT**

Numéro de dossier : R-4175-2021

Nom de l'intervenant : Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environ

Je, soussigné, Billal Tabaichouit, analyste, déclare solennellement ce qui suit:  
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de l'intervenant pour déposer la présente demande de paiement de frais et j'ai une connaissance personnelle du dossier;
2. Les montants réclamés correspondent aux travaux effectués dans le présent dossier;
3. Les frais sont exacts et conformes au Guide de paiement de frais des intervenants;
4. Le registre horaire et les pièces justificatives existent, ils seront conservés durant le délai prescrit par le Guide et seront produits sur demande à la Régie.

Déclaré solennellement devant moi,

à Lacarne,  
le 14<sup>e</sup> jour de juin 2022  
année



Sylvie Lacombe  
Commissaire à l'assermentation  
(nom, signature et sceau)

Et j'ai signé,

[Signature]  
(signature de l'affiant)

Je, soussigné, \_\_\_\_\_, déclare solennellement ce qui suit:  
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de \_\_\_\_\_, membre du  
(nom du membre) regroupement intervenant;
2. Ce membre est désigné par l'intervenant comme le responsable du paiement de toutes les factures du regroupement.

Déclaré solennellement devant moi,

à \_\_\_\_\_,  
le \_\_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_  
jour mois année

Commissaire à l'assermentation  
(nom, signature et sceau)

Et j'ai signé,

\_\_\_\_\_  
(signature de l'affiant)